



Retrouvez toutes ces informations et plus encore sur le site internet de la mairie : ollieres-83.com

EDITO

Bonjour à toutes et à tous.

Je commencerai cet éditorial en rendant hommage à Hélène Candelpergher, conseillère municipale, décédée des suites d'une longue maladie le 4 novembre 2022.

Hélène participait activement à la vie de la commune et plus particulièrement au sein des commissions. Tous les membres du conseil municipal la regrettent et se joignent à moi pour présenter à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

L'année 2022 a été particulière. Entre l'épidémie de Covid 19 qui a connu et connaîtra encore des rebonds, l'inflation, la sécheresse durable, l'épisode de canicule et la crise de l'eau, les élus et les agents des services administratifs et techniques ont été énormément sollicités.

Je tiens à les remercier pour leur implication sans faille et leur disponibilité. J'associe, bien sûr, les volontaires de la Réserve Communale de Sécurité Civile / Comité Communal des Feux de Forêts pour leur mobilisation pendant tout l'été.

De ces crises nous devons tirer des enseignements et nous préparer.

Ollières, comme l'immense majorité des communes françaises, a été touchée par le manque d'eau ; le réchauffement climatique est une réalité indéniable et a des conséquences concrètes pour nous tous. Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau du village les élus ont engagé dès le début de l'année 2022 le projet de réaliser un nouveau forage. Les différents dossiers techniques et administratifs sont en cours auprès de la préfecture du Var, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la SPL 83 et le bureau d'étude, l'objectif étant la mise en exploitation en juin 2023.

Cette sécurisation passe aussi par la diversification de la ressource. La commune, avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte, va lancer une étude technique et financière pour raccorder le réseau d'eau potable au canal de Provence.

Ces investissements auront un coût et ce coût aura inévitablement un impact sur le prix du mètre cube. Le temps de l'eau en abondance, du gaspillage et de l'insouciance est terminé : l'eau est devenue une ressource rare que nous devons économiser.

Nous avons donc dû revoir la hiérarchie de nos priorités et en particulier reporter la construction d'une nouvelle station d'épuration. La priorité, c'est la sécurisation de l'alimentation en eau de la commune.

Nous avons déjà concrétisé de nombreux engagements et continuons à avancer. Nous avançons pour vous tous les jours...

Bien cordialement,



Arnaud Fauquet Lemaitre

DANS CE NUMERO 3 :

	Pages
• Eau	2
• Assainissement	2
• Brûlage déchets verts	2
• Vie au village	3
• Divers	3
• Carnet du jour	3
• Nom des rues & chemins	3
• Urbanisme	4
• Les 'vendredis d'Ollières'	4
• Nos engagements	4
• Agenda	4

RECENSEMENT INSEE

Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Votre participation est essentielle.

Une notice d'information vous sera remise prochainement dans votre boîte aux lettres par les agents recenseurs.

Vous pourrez aussi vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023 : **c'est gratuit.**

www.le-recensement-et-moi.fr

LA FIBRE EST À OLLIERES

La fibre est opérationnelle sur la presque totalité de la commune.

➡ **D'autres opérateurs qu'Orange se sont positionnés. Vous pouvez désormais souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix.**

✖ **Dans certains quartiers les habitations ne sont pas encore raccordées, notamment dans le village et à Fabron (travaux RTE). Ces logements seront raccordés en 2023.**





EAU

FACTURATION

Nous avons adopté un système à deux factures par an.

Un premier relevé est fait en mai pour une facturation en juillet et un deuxième en octobre pour une facturation en décembre.

La dernière facture 2022 est arrivée tardivement car nous avons dû remettre à jour tous les fichiers avec le nouvel adressage, mais nous avons fait le maximum pour que les factures arrivent en temps et en heure.

Nous avons profité du changement des compteurs pour faire la relève des index afin d'éviter une facture intermédiaire.

Nous avons entamé depuis 2021 une campagne de rénovation de nos réseaux d'eau.

Une première rénovation a été effectuée Place du Four ; sur la rue de l'ormeau, une 1ère tranche a été effectuée, le reste sera mis en travaux début 2023.

Nous avons également entrepris le renouvellement de l'ensemble de nos compteurs d'eau, ainsi que des vannes amont/aval pour limiter au maximum les pertes d'eau dues aux fuites.

Concernant les vannes amont nous avons choisi des vannes verrouillables afin de limiter la fraude (nous en avons malheureusement)

Une étude a également été engagée fin 2022 pour la réalisation d'un nouveau forage (*) afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de notre commune.

D'autre part, une étude technique et financière va être lancée pour un raccordement au canal de Provence :

- ⇒ obligation d'installer une station de potabilisation,
- ⇒ divers travaux,



⇒ abonnement au canal de Provence.



Bien sûr, le contexte actuel et le programme de modernisation des réseaux que nous avons engagé, vont inévitablement engendrer une hausse des tarifs.

Le point d'eau à côté du terrain multisport est momentanément fermé pour des raisons de sécurité, les normes électriques en vigueur à ce jour n'étant pas respectées (risque d'électrocution). Cet équipement sera remis en conformité avant d'être remis en service et une règle d'attribution des ayant droits ainsi que des créneaux horaires pour s'approvisionner sera établie.

Nous vous rappelons que l'eau devient une denrée précieuse et vous invitons à bien gérer son utilisation.

(*) Le site de Fontaine fraîche est constitué de 2 forages implantés dans le périmètre de protection immédiate.

La conception ancienne du forage F1 ne permet pas de protéger la ressource d'une éventuelle infiltration d'argile bauxitique.

Le forage F2 dispose d'un potentiel de production en adéquation avec les besoins de la commune, mais son état reste inconnu.

La sécurisation du site de Fontaine Fraîche passe par la réalisation :

- d'un nouveau forage (F3) sur le site, afin de se prémunir d'une défaillance des autres forages,
- d'une inspection télévisuelle de l'ouvrage F2 pour définir le programme

de réhabilitation le plus adapté à l'état de l'ouvrage.

La SPL ID 83 a été sollicitée par la commune pour bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en mars 2022 et le 29 octobre 2022 le bureau d'études Ingeneria a été désigné, après consultation, pour assurer l'assistance à maîtrise-d'œuvre de ce projet.

La commune a aussi engagé les démarches administratives préalables à la réalisation de ces travaux. La DREAL, dans sa décision d'examen au cas par cas, a confirmé que le projet n'est pas soumis à étude d'impact et le dossier loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDTM. La consultation des entreprises est en cours. Les travaux seront effectués lors des périodes de faible consommation en eau, soit durant la période hivernale 2022/2023.

ASSAINISSEMENT

Une sécurisation des sites (STEP, PR (Pompe de Relevage) Ribas, PR Fontaine du Saule) a été effectuée avec notamment des clôtures et des portillons répondant aux normes de sécurité actuelles.

A la STEP une couverture métallique a été installée pour protéger les boues de la pluie avant leur traitement en centre agréé, répondant ainsi à l'exigence de l'agence de l'eau.



Le portail endommagé a été remplacé

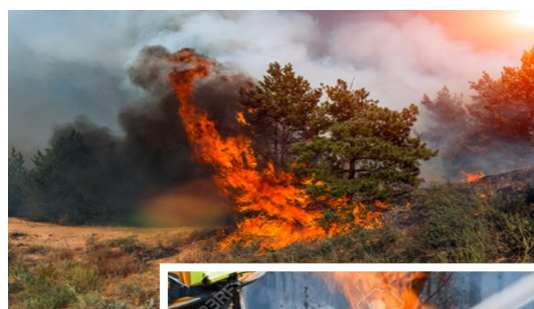


STATION D'EPURATION

Suite aux nouvelles orientations de la CAPV, qui demande aux communes membres de concentrer les efforts sur la rénovation et le traitement des fuites sur le réseau d'eau potable, les travaux d'études de la nouvelle station d'épuration sont pour le moment mis en veille.

Suite à des audits sécurité et exploitation de nos installations, un certain nombre de travaux vont être engagés prochainement pour fiabiliser l'installation existante.

IMPORTANT ! BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du 16 05 2013 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département en tout temps et en tout lieu au regard des risques incendies.

Le non-respect de ces interdictions est passible de contravention de 3^{ème} ou 4^{ème} classe et de sanctions pénales.

Vous trouverez des informations détaillées sur le site internet de la mairie, dans le module "vivez Ollières/cadre de vie/sécurité". Soyez très vigilants !

Protégeons notre patrimoine et la vie de nos soldats du feu !!



Pas de travaux les jours à risque incendie Rouge ou Noir !

Pour connaître le risque incendie et les possibilités d'accès aux massifs forestiers, rendez-vous sur www.var.gouv.fr > politiques publiques > environnement



Apportez vos déchets à la déchèterie de St-Maximin

VIE AU VILLAGE



Aidez-nous à garder Ollières propre !

Nous demandons aux propriétaires de chiens :

- de ne pas les laisser déambuler sur le territoire de la commune, et en particulier dans le village,
 - de les tenir en laisse et de ramasser leurs déjections.
- > Un arrêté a été pris par le maire à cet effet.

Interdiction d'accès aux chiens dans le parc Jean Doriac.

D'autre part, quatre distributeurs de boîtes pour le ramassage des déjections ont été installés dans le village.



DIVERS

Deux sondages ont été proposés à la population du centre village :

- **Faut-il ajouter une ligne de transport scolaire ?**
Proposition de nouveaux horaires ?
⇒ **Seules deux réponses ont été reçues**
- **Faut-il organiser un 'jardin partagé' ?**
⇒ **Seules deux réponses ont été reçues**

NAISSANCES

PAILLON Alice, née le 03/02/2022

VUAGNIAUX Lola, née le 19/03/2022

BARTHELEMY Gabriel, né le 15/05/2022

TALLANDIER Oscar, né le 26/05/2022

VICEDO Théo, né le 02/08/2022

MERELLE Leeroy, né le 16/09/2022

NOLASCO Julia, née le 25/08/2022



MARIAGES

HUET Gaël et FERRATO Marie, le 11/06/2022

MEZIANI Stéphane et SANNA Valérie, le 25/06/2022

DEKEUKELAIRE Julian et MACHADO Marion, le 03/09/2022

FRISCIA Jean Marc et BRY Laëtitia, le 15/10/2022

AGNIEL Maxime et TIBERI Maïlys, le 22/10/2022



DECES

SCAGNOLARI André, le 24/05/2022

CANDELPERGHER Hélène, le 4/11/2022



NOM DES RUES & CHEMINS

Chaque habitant a reçu la plaque avec le n° de son habitation qui doit être posée IMPERATIVEMENT, ceci pour la distribution du courrier, des livraisons et pour faciliter l'intervention des services de secours.

La numérotation métrique est en place ; les panneaux avec le nom des rues et des chemins ainsi que les panneaux de signalisation sont posés. Afin de compléter l'information, des panneaux avec les plans de la commune ont été posés sur la place Général Du Muy, près du lavoir.

Chaque habitant a reçu la plaque avec le n° de son habitation qui doit être posée IMPERATIVEMENT, ceci pour la distribution du courrier, des livraisons. La localisation de votre habitation est également importante pour faciliter l'intervention des services de secours ; médecin, pompiers....

2000 habitants. Il est donc nécessaire de signaler votre nouvelle adresse à tous les organismes publics et privés, auprès desquels vous êtes enregistrés. Afin de vous aider, toutes les informations nécessaires pour effectuer la mise à jour sont indiquées dans la documentation remise avec le numéro, ainsi qu'une attestation de domicile.

Avec la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022, l'adressage est devenu une obligation pour les communes de moins de



Préparation des plaques avec le numéro de chaque habitation : travail d'équipe !



URBANISME

Il est constaté que des modifications sur des habitations, des constructions sont réalisées sans demande préalable. Nous vous rappelons que **TOUTE** réalisation peut nécessiter un dossier d'urbanisme. Cela peut être un changement d'utilisation, la transformation d'un garage en habitation, une remise, un abri voiture ou la pose de panneaux photovoltaïques, etc.

Avant toute réalisation, nous vous conseillons de contacter le secrétariat de la mairie qui pourra vous informer de la nécessité, ou non, d'établir une demande préalable, un permis de construire. N'hésitez pas à consulter la personne en charge de l'urbanisme qui pourra vous renseigner utilement, de préférence aux heures d'ouverture de la mairie.

Sans autorisation des services compétents, vous pourriez vous exposer ultérieurement à des complications lors de la revente de votre bien. Les services de l'état pourraient également être amenés à constater une infraction, suivie de sanctions.

Gagnez du temps, déposez vos dossiers sur : <https://guichetunique.geosphere.fr/provence-verte>
C'EST TRES SIMPLE !





« LES VENDREDIS D'OLLIERES »

Depuis septembre 2020, nous avons, comme nous nous en étions engagés, créé un marché de producteurs locaux ; environ vingt commerçants se sont déplacés et nous ont été fidèles pendant presque 2 ans ; depuis la fin des restrictions sanitaires, la fréquentation du marché par les habitants a diminué rendant notre marché moins attractif aux exposants.

Ils n'attendent que votre présence pour revenir à leur tour.

Ce marché est le vôtre ; il est l'occasion de consommer local, à des prix raisonnés, de rencontrer de façon conviviale vos voisins ou de faire connaissance avec d'autres habitants.

N'hésitez pas à nous faire part de toute suggestion pour améliorer ce service.

Revenez nombreux, A PARTIR DE 17h00, pour encourager nos producteurs locaux, ils le méritent !

Et merci à eux.

(clôture hivernale—reprise mars 2023)



RAPPEL DE NOS ENGAGEMENTS

- | | | | |
|--|-------------------|--|---------------------------------|
| * Dénomination de toutes les rues et chemins et numérotation des habitations..... | FAIT | * Installation de poteaux incendie Chemin de la Vieille Ferme : | FAIT |
| * Installation des panneaux de signalisation, des plaques pour les rues et des numéros pour les habitations..... | FAIT | * Rénovation du reste du réseau d'eau potable dans le village : | Janvier 2023 |
| * Installation de la vidéoprotection (elle sera renforcée en 2023): | FAIT | * Extension du réseau d'assainissement collectif : | Janvier 2023 |
| * Modernisation de tout l'éclairage urbain (basse consommation) : | 1er semestre 2023 | * Changement des compteurs d'eau, contrôles : | FAIT |
| * Affichage électronique à la mairie, site web, page Facebook : | FAIT | * Remise en ordre de la facturation de l'eau..... | FAIT |
| * Communication des comptes-rendus des conseils municipaux sur le site internet de la mairie et sur le panneau interactif..... | FAIT | * Marché provençal Place du Muy (reprise en mars): | FAIT |
| * Modernisation du matériel RCSC/CCFF : | FAIT | * Finalisation du PLU : | 2023 |
| * Plan Communal de Sauvegarde : | FAIT | * Reprise des Festivités (Arbre de Noël des enfants, Déjeuner des aînés) : | décembre 2022 |
| * Modernisation de l'équipement informatique mairie et des process/procédures : | FAIT | * Réaménagement des locaux de la mairie : | 2023 |
| * Vente du matériel communal inutilisé : | FAIT | * Schéma directeur de l'eau : | en cours de finalisation |
| * Remplacement des véhicules des services techniques : | FAIT | * Schéma directeur de l'assainissement : | FAIT |
| | | * Schéma directeur de la défense extérieure contre l'incendie : | 2023 |
| | | * Sécurisation de la traversée de la commune sur la D3..... | 1er semestre 2023 |

AGENDA 2022

Noël des enfants

(jusqu'à 12 ans) : le
14 décembre à 14h30



**Repas dansant avec chanteur
pour les aînés :**

le 17 décembre à 11h30



Vœux du maire :

le 27 janvier 2023
à 18h00,
en salle des fêtes

